



Formation et intervention dans vos locaux ou dans nos centres de formation

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de maîtriser les principes fondamentaux du référentiel international, identifier les impacts du passage au référentiel international sur les systèmes comptables, et savoir lire les états financiers IFRS.

Public

Toutes personnes souhaitant une remise à niveau ou une initiation aux bases des normes IFRS.

Directeurs administratifs et financiers, responsables comptables et comptables uniques de PME, contrôleurs de gestion, experts comptables.

Pré-requis

Bonnes connaissances en comptabilité

Durée

Dans vos locaux :
1 à 5 jours selon les besoins (9h30 – 17h30)
Soit 7 à 35 heures de formation.

Dans notre centre de formation :
3 jours (9h30 – 17h30)
Soit 21 heures de formation.

Le lieu du stage

Dans vos locaux :
ou

Dans notre centre de formation :

Paris, Bordeaux, Mérignac,

Session Individuelle

Session Personnalisée 4 Participants maxi

Session Groupée 10 Participants maxi



L'essentiel des normes IFRS

1- Rappels sur les enjeux de l'harmonisation comptable internationale

- L'organisation de l'IASB.
- Le processus d'élaboration des normes.
- La liste des normes en vigueur.

2- Le cadre conceptuel et les normes applicables en Europe

- Définition des éléments des états financiers : actif, passif, produit, charge et capitaux propres.
- Les principes de présentation et l'évaluation.

3- Les états financiers en IFRS

- IAS 1 : Bilan, compte de résultat, état de la performance globale et tableau de variation de capitaux propres.
- IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie.
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels.

4- Les actifs non courants

- Les immobilisations incorporelles (IAS 38).
- Les immobilisations corporelles (IAS 16).
- Les contrats de location (IAS 17).
- Les immobilisations financières et les instruments financiers (IAS 32, IAS 39, IFRS 7)

5- La dépréciation des actifs (IAS 36)

6- Les provisions

- Provisions : passifs éventuels et actifs éventuels (IAS 37).
- Les avantages accordés au personnel (IAS 19).

7- Impôts sur le résultat (IAS 12)

8- Produits des activités ordinaires (IAS 12)

9- Stocks (IAS 2) et contrats de construction (IAS 11)

10- Les premiers adoptants (IFRS 1)

11- L'actualité des IFRS

- Prééminence de l'économique sur le juridique.
- Tableau de flux de trésorerie et flux en devises.
- Reconnaissance des actifs et contrats de locations.
- Mise en œuvre de l'« impariment test ».
- Calcul IFC.

Méthodologie et pédagogie

La pédagogie sera active et participative avec :

- Des étapes théoriques et pratiques
- Une formation assurée par des Professionnels de l'expertise comptable.